



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2024

N° B06_06_2024_06 - Cartes déchèteries - Tarifs des cartes d'accès aux déchèteries pour les professionnels et les ménages

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
30	20	4	24	6

Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0 Sans Participation : 0

Date de convocation : 31 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 00, La Béronne à Les Arcades à Melle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHOURELL Gilles, COUSIN Sylvie, GAYET Olivier, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, MICHELET Fabrice, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne

Etaient représentés :

BRILLAUD Chantal (pouvoir donné à CACLIN Philippe), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), PICHON Gilles (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, HAYE Jean-Marie, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Cartes déchèteries - Tarifs des cartes d'accès aux déchèteries pour les professionnels et les ménages

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au bureau communautaire ;

Vu la délibération n° C16-11-2023-04B du conseil communautaire du 16 novembre 2023 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus

particulièrement l'alinéa « 10. La fixation des tarifs des services publics communautaires, à l'exception de ceux mentionnés à l'article L. 5211-10 du CGCT » ;

Afin de limiter la production des déchets et de faciliter le travail des agents, il a été décidé de mettre en place un contrôle d'accès aux déchèteries.

Le projet, prévu sur 3 ans, est tout d'abord déployé sur les déchèteries de Sauzé-Vaussais et d'Aigondigné. La déchèterie de Lezay le sera dès son ouverture prévue début juin 2024.

La déchèterie de Brioux-sur-Boutonne est déjà équipée d'une gestion d'accès par carte qui devra être modernisée à terme.

Les usagers des déchèteries de la communauté de communes (ménages et professionnels du territoire) ont donc la possibilité de demander gratuitement une carte selon les modalités suivantes : une carte par ménage et une carte par entreprise. Les communes relèvent du régime des professionnels.

Il convient de définir le tarif pour les cartes d'accès aux déchèteries du territoire.

Il est proposé un tarif gratuit pour chaque première carte de déchèterie octroyée à chaque ménage et chaque professionnel du territoire.

Il est proposé d'harmoniser un tarif unique de 11 €, tarif aujourd'hui appliqué sur la déchèterie de Brioux sur Boutonne :

- pour chaque demande de carte supplémentaire des professionnels. Les professionnels pourront avoir plusieurs cartes.
- pour chaque demande de nouvelle carte proposée aux ménages en cas de perte et de vol (sur attestation). Une seule carte restera valable.

Chaque carte donne accès à l'ensemble des déchèteries du territoire.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le tarif de gratuité pour chaque première carte de d'accès aux déchèteries octroyée à chaque ménage et chaque professionnel du territoire,
- APPROUVER le tarif de 11 € pour toute demande de nouvelle carte d'accès aux déchèteries supplémentaire octroyée à chaque professionnel du territoire,
- APPROUVER le tarif de 11€ pour toute demande de nouvelle carte d'accès aux déchèteries délivrée à chaque ménage en cas de perte et de vol de la première carte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET